

Si je ne le demande pas, c'est parce que je suis retenu par des considérations purement économiques. Qu'il me suffise de dire à la Chambre que l'Italie, dont le budget n'atteint pas la moitié du nôtre, consacre cependant en subvention à ses œuvres d'Orient une somme beaucoup plus considérable.

Croyez-vous, messieurs, que les efforts de l'étranger, en ce moment surtout, ne doivent pas nous rendre plus actifs, plus vigilants dans la défense d'une situation qui est encore prépondérante ? (Très bien ! très bien !)

Il n'y a certainement personne ici, parmi ceux qui ont l'esprit absolument libre, qui puisse contester que le protectorat religieux ne soit un instrument puissant de notre action. (Très bien ! très bien !)

Notre honorable collègue M. Dejeante s'étonne que nos libéralités aillent quelquefois jusqu'à des religieux étrangers. Qu'il me permette de le lui dire : c'est là précisément ce qui constitue notre protectorat, ce qui est sa principale raison d'être, et je le prie de croire que d'autres accepteraient allègrement cette charge pour en avoir les bénéfices. (Applaudissements sur un grand nombre de bancs).

Je prie donc la Chambre de vouloir bien maintenir le crédit tel qu'il est proposé par la commission du budget. (Nouveaux applaudissements.)

Tout cela est très bien, mais pourquoi faut-il que le gouvernement de la République soit si inconséquent, qu'il persécute dans leur patrie ces religieux dont il subventionne les établissements à l'étranger ? Catholiques et sectaires s'accordent à dénoncer l'illogisme de son attitude. Dans un grand discours prononcé à Paris le 18 avril 1898, M. Etienne Lamy, l'ancien député catholique, s'écriait : "Messieurs, il faut vouloir ce qu'on veut. Il est impossible d'avoir à la fois une politique antireligieuse au dedans et le protectorat catholique au dehors," et M. Sembat, un socialiste des plus sectaires, demandait dans un discours prononcé le 24 janvier de cette année, "qu'on cesse, en vertu d'un mot célèbre mais malheureux : " L'anticléricalisme ne doit pas être un article d'exportation," de soutenir, qu'un pays peut avoir à l'intérieur une doctrine et agir à l'extérieur en contradiction avec cette doctrine," et il ajoutait : " C'est là une idée absolument fausse."

L'attitude du gouvernement de la République est non seulement illogique, mais elle est de plus défavorable au protectorat lui-même et, conséquemment, aux intérêts de la France. Nul ne l'a mieux montré que M. Etienne Lamy dans le discours que nous citons tout à l'heure.

Ecoutez quelques-unes de ces paroles :

Mais cette formule (L'anticléricalisme ne doit pas être un article d'exportation), dit-il, acceptable comme compromis temporaire

ne sera
Elle rev
que nou
tions.
un pays
1880, les
exige de
pays où
travée e
vouemen
gouvern
collabora
gence, de
protector
au dedan
nir au de
vous fait
dans les
seigneur d
aux peup
dont vous
dictions é
à l'efficaci

Dans
de l'amba
autre décl

Quand
sur plus d
te 15 milli
la nécessit
manent, co
plus impér
que entière
la fierté (V
che), avec
se diminue

—On a
l'affiche, mo

—Le m
ne livraison
du R. P. Le
religieuses o

SYRIE.—
chef de l'Un
les événemen
Hoyeck com